

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 2 octobre 2009**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 140 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Philippe CAMILLIERI représenté par Roland GIBERTI - Gérard CHENOZ représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DI MECO représenté par Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON représentée par Martine GOELZER - Mourad KAHOUl représenté par Paul HUBAC - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Christophe MASSE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Louis MOULINS représenté par Marie-Louise LOTA - Gilles PAGLIUCA représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Maxime TOMMASINI représenté par Mireille BALOCCO - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**AEC 008-1514/09/CC**

**■ Plan Local d'Urbanisme de Châteauneuf-les-Martigues - Approbation de la procédure de modification n° 1**  
**DUFHSU 09/3613/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par courrier du 20 novembre 2008, la commune de Châteauneuf-les-Martigues a demandé à la Communauté urbaine d'engager une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, afin d'adapter le règlement en vue de la création d'une aire d'accueil des gens du voyage.

Le Conseil de Communauté a décidé, par délibération du 19 décembre 2008, d'engager la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Châteauneuf-les-Martigues.

Par arrêté n° 09/072/CC du 21 avril 2009, Monsieur le Président de la Communauté urbaine a prescrit l'ouverture de l'enquête publique conjointe portant sur le projet de créer une aire intercommunale d'accueil des gens du voyage sur le territoire des communes de Châteauneuf-les-Martigues et de Gignac-la-Nerthe. La modification du document d'urbanisme consiste à adapter le règlement de la zone AUH, située au quartier du Tholonet, aux conditions d'aménagement du secteur pour permettre la création d'une aire d'accueil des gens du voyage.

L'enquête publique s'est déroulée au siège de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et en mairie de Châteauneuf-les-Martigues (Service Techniques), du mardi 2 juin 2009 au vendredi 3 juillet 2009 inclus.

Au vu des registres d'enquête, le Commissaire Enquêteur, Monsieur Philippe Sayour, ancien cadre dirigeant de la Société Centrale pour l'Équipement du Territoire, a émis un avis très favorable sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme et souhaite très vivement que ce projet puisse aboutir rapidement, grâce notamment à l'obtention des aides publiques indispensable à sa réalisation.

En conséquence, suite à l'avis du Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-les-Martigues qui a délibéré le 24 Septembre 2009, il convient que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole approuve la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Châteauneuf-les-Martigues.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La Loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
- La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains,
- La loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003, dite loi « Urbanisme et Habitat » ;
- L'arrêté Préfectoral en date du 7 juillet 2000, portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

- L'avis de monsieur le Sous-Préfet d'Istres du 5 août 2008, indiquant la modification du Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage arrêté le 1<sup>er</sup> mars 2002, actualisé le 22 juin 2006, pour tenir compte du projet intercommunal Châteauneuf-les-Martigues et Gignac-la-Nerthe ;
- Le Plan Local d'Urbanisme de Châteauneuf-les-Martigues approuvé par le Conseil de Communauté le 8 février 2008 ;
- Le courrier de la commune de Châteauneuf-les-Martigues du 20 novembre 2008, demandant à la Communauté urbaine d'engager la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme ;
- La délibération n° AEC 001-913/08/CC du Conseil de Communauté du 19 décembre 2008, engageant la modification du Plan Local d'Urbanisme de Châteauneuf-les-Martigues ;
- L'arrêté du Président de la Communauté urbaine n° 9/072/CC du 21 avril 2009, prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme ;
- L'avis du Conseil Général des Bouches-du-Rhône du 18 juin 2009 ;
- L'avis de Monsieur le Préfet de Région du 21 juillet 2009 ;
- L'avis très favorable du Commissaire Enquêteur du 3 août 2009, sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;
- La délibération du Conseil Municipal de Châteauneuf-les-Martigues, du 24 septembre 2009, donnant un avis favorable à l'approbation du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Qu'il convient d'approuver la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Châteauneuf-les-Martigues afin de créer une aire intercommunale d'accueil des gens du voyage sur le territoire des communes de Châteauneuf-les-Martigues et de Gignac-la-Nerthe ;
- Que la modification du document d'urbanisme consiste à adapter le règlement de la zone AUH, située au quartier du Tholonet, aux conditions d'aménagement du secteur pour permettre la création d'une aire d'accueil des gens du voyage ;
- Que le projet de modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable mentionné au deuxième alinéa de l'article L.123-1 ; qu'il n'a pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et qu'il ne comporte pas de grave risque de nuisances ;

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article unique :**

Est approuvée la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Châteauneuf-les-Martigues telle qu'annexée à la présente.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué à l'Aménagement de  
l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole  
AEC 008-1514/09/CC